



Entretien avec Jean-Marie Chesneaux

réalisé par Sylvie Alayrangues, Christine Froidevaux, Denis Pallez

En 2019, Jean-Marie Chesneaux a rejoint l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), pour s'occuper plus spécifiquement de tout ce qui touche à l'enseignement de l'informatique. Avant cela, il a été professeur d'informatique à Sorbonne Université (ex-UPMC) et dans ce cadre, il a fondé et dirigé l'école d'ingénieur Polytech Paris-UPMC et a été vice-président de la conférence des directeurs d'écoles françaises d'ingénieur (CDEFI). Il a occupé de hautes responsabilités à l'UPMC comme la vice-présidence numérique par exemple. Interrogé par 1024, il a bien voulu se prêter au jeu de l'interview et nous en dire plus au sujet de ses missions et de l'impact de la création de la spécialité NSI au lycée.

1024 : « *Pouvez-vous nous raconter comment (et pourquoi) vous êtes devenu inspecteur de mathématiques en charge de NSI ?* »

J.-M. Chesneaux, J.-M. C. : Au printemps 2019, un poste d'inspecteur général (IG) profilé NSI rattaché au groupe des mathématiques a été publié. C'était cohérent avec la création de la spécialité NSI qui amenait l'informatique à devenir, pour la première fois, une discipline à part entière au lycée. Il était clair que la personne qui serait nommée sur ce poste allait jouer un rôle majeur dans le développement de l'informatique au lycée, indépendamment de la création du CAPES NSI et, nous l'espérons, de l'agrégation d'informatique. Nous avons été plusieurs, avec la SIF évidemment, à penser qu'il était important que les informaticiens du supérieur (maîtres de conférences ou professeurs d'université) candidatent. C'était, à mes yeux, d'autant plus important que la création de la nouvelle IGESR incluant l'ex-IGEN et l'ex-IGAENR

étendait le champ de compétences des IG, d'un point de vue théorique, de la maternelle au doctorat mais, surtout, devait couvrir le « -3/+3 » qui me semble aujourd'hui fondamental pour la réussite du système éducatif français.

Nous avons donc incité les collègues de rang A en informatique à candidater ; ce que j'ai fait et j'ai été recruté.

1024 : « *Comment naît une nouvelle discipline dans l'Éducation nationale ? Va-t-il y avoir une nouvelle discipline NSI ? Si oui, quand et comment ?* »

J.-M. C. : Officiellement, la création d'une nouvelle discipline vient avec la création d'un concours de recrutement correspondant. C'est pourquoi la création du CAPES NSI était un élément fondamental. Avec la titularisation, en juin 2021, des premiers certifiés NSI, dès septembre 2021, la création de la discipline NSI sera définitivement actée et cette nouvelle discipline sera intégrée dans tous les services du ministère.

1024 : « *Y aura-t-il la possibilité pour des professeurs de changer de discipline ?* »

J.-M. C. : Dès septembre 2021, normalement, les professeurs qui le souhaitent pourront demander à changer de discipline.

1024 : « *Les professeurs ayant suivi le DIU NSI se sentent menacés par l'arrivée de professeurs certifiés NSI qui doivent être nommés en 2021 sur un poste (il y a déjà eu des professeurs ayant passé le DIU qui se sont vus retirer l'enseignement de NSI au profit de stagiaires du CAPES NSI). Leur crainte est-elle légitime ? Comment faire co-exister ces deux catégories de professeurs ?* »

J.-M. C. : L'Éducation nationale ne donne pas, dans la série générale, la possibilité d'une double appartenance disciplinaire (contrairement à la filière professionnelle). Par ailleurs, il faut comprendre que le recrutement sur concours est la voie normale dans l'Éducation nationale. Aujourd'hui, les professeurs qui ont passé le DIU-EIL sont tous rattachés à une autre discipline qui est la seule reconnue par leur administration.

Pour autant, cette année, il y a 13 907 élèves en NSI en terminale et près de 32 000 en première. Avec 4h par semaine en première et 6h en terminale, même en considérant qu'il n'y a qu'un groupe de 30 élèves en moyenne dans chaque classe, cela fait un besoin de 7 000h de cours–TD–TP par semaine pour cette spécialité. Les 30 certifiés NSI couvriront au plus 600h d'enseignement. Ces chiffres montrent que l'on a besoin à la fois des capesiens NSI et de tous les titulaires du DIU-EIL.

1024 : « *Comment va se passer la nomination des nouveaux titulaires du CAPES NSI l'année prochaine ? Y a-t-il plusieurs scénarios, lesquels ? Comment vont-ils être accompagnés ?* »

J.-M. C. : Comme pour toutes les disciplines, les professeurs qui seront titularisés participeront à ce qu'on appelle le mouvement à savoir les postes fléchés NSI qui seront déclarés vacants. La liste n'est pas encore connue.

1024 : « *Le nombre de postes au CAPES NSI va-t-il continuer à augmenter ?* »

J.-M. C. : Ce sera très lié à l'évolution de la population NSI. En 2021, il y a déjà deux fois plus de postes au CAPES NSI qu'en 2020 (60 dans le public et 8 dans le privé sous contrat). La planification du nombre de postes ouverts aux différents concours relève de la DGRH du ministère. S'il se confirme que les besoins sont en augmentation, le nombre de places offert au CAPES NSI devrait lui aussi augmenter.

1024 : « *Peut-on parler du nombre de démissions au CAPES 2020 ? Combien et pourquoi ?* »

J.-M. C. : Sur les 30 places du CAPES NSI dans le public, il y a eu en effet 25 % de démissions (mais quasiment aucune dans le privé sous contrat). Il est difficile d'analyser pourquoi et il n'est pas sûr que ce soit dû au CAPES en lui-même. N'oublions pas, tout simplement, le manque de compétences en informatique dans tous les secteurs de l'économie française et rappelons qu'un rapport récent¹ montre qu'au niveau mondial (et en France en particulier), la compétence la plus attendue en 2021 est « l'informatique et la programmation — niveau avancé ». Une solution serait de prévoir une liste complémentaire pour le CAPES NSI.

1024 : « *Quand y aura-t-il une agrégation NSI ? Y a-t-il des freins ? Si oui, lesquels ?* »

J.-M. C. : L'existence prochaine d'une agrégation d'informatique est certaine. Il est difficile, aujourd'hui, de donner l'année de sa création. La volonté politique est là puisqu'à l'automne, le ministre Jean-Michel Blanquer a annoncé que l'agrégation d'informatique serait mise en place dans deux ans au plus tard mais il faut être conscient que la création d'un tel concours est compliquée. Il est certain que la communauté informatique attend cette agrégation avec impatience.

1. <https://blog.degreeed.com/upskilling-key-business-recovery-strategy/>